

**Formulaire de demande d'accès en zone concernée
par la mise en place des bornes rues Saint-Malo et
Saint-Martin****Cadre réservé à l'administration :****N° dossier :****Validité d'accès :****A remplir et déposer avec les pièces
justificatives préalablement photocopiées**A la Police Municipale de la Ville de Bayeux
2 rue Saint-Patrice, 14 400 Bayeux

Tel : 02 31 92 02 42

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30**Vous pouvez bénéficier d'une autorisation d'accès si :**

- Vous disposez d'une place de stationnement ou d'un garage privé dans la rue Saint-Malo et/ou la rue Saint-Martin.
- Vous êtes une personne à mobilité réduite ou invalide résidant dans la rue Saint-Malo ou la rue Saint-Martin, nous vous invitons à prendre contact avec la Police Municipale pour étudier les modalités d'accès possibles.

Demandeur :

Nom et prénom :

Raison sociale :

Demeurant :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Pour l'emplacement situé :

Adresse (si différente de celle indiquée ci-avant) :

Pour le véhicule :

Numéro de la plaque d'immatriculation :

Je sollicite :**1/ un accès via téléphone portable (gratuit)** Oui Non**2/ un accès via télécommande (payant : 28 € TTC)** Oui Non

Vous pouvez bénéficier des deux moyens d'accès (téléphonique et télécommande).

Formulaire de demande d'accès en zone concernée par la mise en place des bornes rues Saint-Malo et Saint-Martin

Cadre réservé à l'administration :

N° dossier :

Validité d'accès :

Documents à fournir :

Formulaire de demande d'accès renseigné et signé et les justificatifs suivants en fonction de votre catégorie :

Ayant-droits	Types d'usages	Justificatifs
Résidents (propriétaires et locataires)	<u>Avec parking privé</u>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pièce d'identité ○ Carte grise du véhicule ○ Justificatif de domicile de moins de 3 mois au sein d'une des rues concernées par le dispositif (quittance de loyer, facture d'eau, électricité, gaz ou téléphone fixe – internet) ○ Justificatif de garage au sein d'une des rues concernées par le dispositif <ul style="list-style-type: none"> • propriétaire : taxe foncière • locataire : bail mentionnant le garage pour le locataire <p>Une seule autorisation d'accès est délivrée par véhicule.</p>
PMR et invalides résidants dans les rues concernées	Avec macaron carte européenne de stationnement ou carte CMI (carte mobilité inclusion) ou carte GIG-GIC	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pièce d'identité ○ Carte grise du véhicule ○ Justificatif de domicile de moins de 3 mois au sein d'une des rues concernées par le dispositif (quittance de loyer, facture d'eau, électricité, gaz ou téléphone fixe – internet) ○ Carte européenne de stationnement ou carte CMI (carte mobilité inclusion) ou carte GIG-GIC <p>Une seule autorisation d'accès est délivrée par véhicule.</p>
Services de soins à la personne (portage de repas, soins infirmiers)	Véhicules en intervention	Carte professionnelle
Police, urgences, secours et ambulances, entreprises funéraires	Véhicules en intervention	Carte professionnelle
Véhicules affectés à une mission de service public	Véhicules en intervention	Carte professionnelle

Engagement du demandeur :

Je soussigné,.....,

Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande,

En cas de panne de la borne en dehors des horaires d'ouverture de la Police Municipale, merci d'appeler la Gendarmerie au numéro 17.

Fait en deux exemplaire à Bayeux,

Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »